

Demande de permis diplômés du Canada – moins de 3 ans

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Madame Monsieur

Nom

Prénom

Adresse (N°, rue) Appartement

Ville

Province Code postal

Téléphone domicile Autre

Courrier électronique

Langue maternelle

Langues maîtrisées Français Anglais

Date de naissance (A/M/J)

FORMATION PROFESSIONNELLE EN ERGOTHÉRAPIE

Le diplôme donnant accès au permis que vous détenez est une maîtrise en ergothérapie de :

Université

Ville

Province

Année d'obtention du diplôme

CONNAISSANCE D'USAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Vous devez joindre la preuve de connaissance d'usage de la langue française s'appliquant à votre situation.

Une personne est réputée avoir cette connaissance si :

- elle a suivi à temps plein au moins trois années d'enseignement de niveau secondaire ou post-secondaire dispensé en français. Joindre une copie du diplôme.
- elle a réussi les examens de français langue maternelle de la quatrième ou de la cinquième année du cours secondaire. Joindre une copie du diplôme ou de vos relevés de notes.
- à compter de l'année scolaire 1985-86, elle obtient au Québec un certificat d'études secondaires. Joindre une copie du diplôme ou du certificat émis par le ministère.
- elle obtient une attestation délivrée par l'Office québécois de la langue française. Formulaire d'inscription à l'examen de l'Office québécois de la langue française sur demande à l'Ordre.

OBLIGATION DE DÉCLARATION DES DÉCISIONS DISCIPLINAIRES

- Êtes-vous ou avez-vous été membre d'un autre ordre professionnel ou organisme de réglementation au Québec, au Canada ou ailleurs dans le monde ?

Non

Oui

Si oui, vous devez faire remplir le formulaire « Autorisation de transmission d'information (historique auprès de l'organisme de réglementation) » par chacun des organismes de réglementation visés.

Nom de l'ordre professionnel ou de l'organisme de réglementation

Numéro de permis d'exercice

Année de l'obtention du permis

- Le Code des professions exige de tout professionnel qu'il fasse part à l'ordre professionnel auquel il appartient de toute **décision disciplinaire** dont il a fait l'objet. Avez-vous déjà fait l'objet d'une décision disciplinaire rendue au Québec ou ailleurs, correspondant à l'un des énoncés apparaissant sur le formulaire de déclaration d'une décision disciplinaire ?

Non

Oui

Si vous avez répondu « oui » vous devez remplir le formulaire de déclaration d'une décision disciplinaire.

OBLIGATION DE DÉCLARATION D'UNE CONDAMNATION CRIMINELLE

- Le Code des professions exige de tout professionnel qu'il fasse part à l'ordre professionnel auquel il appartient de toute **décision judiciaire** dont il a fait l'objet. Avez-vous déjà fait l'objet d'une décision d'un tribunal canadien ou étranger vous déclarant coupable d'une infraction criminelle ? Si vous avez obtenu le pardon au sens de la Loi sur le casier judiciaire (L.R.Q. 1985, C-47), répondez non.

Non

Oui

Si vous avez répondu « oui », vous devez remplir le formulaire de déclaration d'une condamnation criminelle.

OBLIGATION DE DÉCLARATION D'UNE DÉCISION PÉNALE

- Avez-vous déjà fait l'objet d'une décision pénale correspondant à l'un des énoncés apparaissant sur le formulaire de déclaration d'une décision pénale ?

Non

Oui

Si vous avez répondu « oui », vous devez remplir le formulaire de déclaration d'une décision pénale.

DOCUMENTS À JOINDRE

Vous devez joindre toutes les pièces justificatives demandées, bien identifiées. Lorsque demandées, seules les **copies certifiées conformes** ou les attestations officielles délivrées par l'établissement concerné seront acceptées.

Documents requis	Joint	À venir	Sans objet	Administration
■ Copie certifié conforme du diplôme d'études universitaires en ergothérapie ou une attestation de réussite du programme d'études signée par la personne responsable à la direction du programme universitaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
■ Preuve de connaissance d'usage de la langue française	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
■ Formulaire « Autorisation de transmission d'information (historique auprès de l'organisme de réglementation) » à faire remplir par les ordres professionnels ou autres organismes de réglementation (s'il y a lieu)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
■ Frais d'étude de dossier (incluent le coût du permis) : 100 \$ (5 \$ TPS + 9,98 \$ TVQ) total 114,98 \$ (canadien) non remboursable (chèque, mandat bancaire ou mandat postal payable au nom de : Ordre des ergothérapeutes du Québec)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Je certifie que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Signature Date

Pour les fins du présent formulaire, le fait pour le demandeur d'inscrire son nom ci-dessus équivaut à sa signature.

Les renseignements recueillis par le présent formulaire sont nécessaires à l'exercice des attributions de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec. Ils sont recueillis à des fins de contrôle de l'exercice de la profession, de protection du public et de statistiques. Ils seront accessibles au personnel autorisé de l'Ordre ainsi qu'à toute autre personne autorisée à les recevoir en vertu de la loi. Tout candidat a l'obligation de compléter intégralement le présent formulaire, à défaut de quoi l'émission de son permis pourrait être refusée.

Tout candidat peut avoir accès à son dossier et y faire rectifier des renseignements. Pour ce faire, prière de faire parvenir au secrétaire de l'Ordre une demande écrite en ce sens.